

**VILLE DE
SAINT-PRIEST**

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

ORDRE DU JOUR :

-  Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022..... 5
- Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu des délégations (décembre 2022)..... 5
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents chargés du recensement de la population - Année 2023
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 3 - RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition d'un agent entre le CCAS et la ville de Saint-Priest..... 7
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 4- AFFAIRES FINANCIERES : Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France locale..... 7
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 5 - AFFAIRES FINANCIERES : Budget primitif 2023 Ville de Saint-Priest..... 8
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 6 - AFFAIRES FINANCIERES : Attribution subventions 2023.29
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 7 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Actions de prévention de la délinquance : octroi d'aides financières..... 34
Rapporteur : M. B. GUTTIN

Rapport n° 8 - URBANISME : Lancement d'une procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural du Petit Parilly Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 9 - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Acquisition par préemption d'un appartement situé 9, rue Victor Hugo . 40
Rapporteur : Laurence FAVIER

Rapport n° 10 - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Cession d'un appartement situé 11 rue Victor Hugo..... 40
Rapporteur : Laurence FAVIER

Rapport n° 11 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°2 : Gros œuvre étendu - Avenant n°12 41
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n° 12 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°3 : Couverture - étanchéité - Avenant n°5..... 42
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n° 13 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°4-2 : Serrurerie - Métallerie - Avenant n°4 43
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n°14- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°6 : Platerie - plafonds suspendus - peinture - Avenant n° 5..... 43
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport numéro 15 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°4 : Ossatures et structures bois - Avenant n° 3..... 48
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n° 16 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot n°09 : Menuiseries extérieures bois - occultations Brise soleil orientable (BSO) - Avenant n°5..... 49
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n° 17 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot 10 : Menuiseries Intérieures Bois - Avenant n°4..... 50
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n° 18 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°12 : Plâtrerie - Peinture - Plafonds suspendus - Avenant n° 4. 50
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n°19 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot 17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n° 9 et n°10
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n° 20 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot n°18 : Electricité courants forts / Courants faibles - Avenant n°6 et n°7..... 52
Rapporteur : M. S. PEILLET

Rapport n°21.- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à des prestations de contrôles réglementaires entre le CCAS et la Ville de SAINT-PRIEST..... 55
Rapporteur : EL FALOUSI

Rapport n° 22 - ÉDUCATION : Classes de découvertes - Modalités d'attribution de l'aide financière aux groupes scolaires élémentaires..... 55
Rapporteur : Mme D. CORSALE

Rapport n° 23 - JEUNESSE ET ENFANCE : Subventions dans le cadre de l'appel à projet « Soutenir et renforcer l'accueil d'enfants et jeunes (3-17 ans) en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs gérés par les structures socio-culturelles de la Ville de Saint-Priest » 58
Rapporteur : Mme S ALLEMAND

Rapport n° 24 - AFFAIRES SPORTIVES : Convention de mise à disposition d'un local et autorisation d'exploitation d'emplacements publicitaires pour l'Association Sportive de Manissieux Saint-Priest 58
Rapporteur : M. L. SCHEIWE

Rapport n° 25 - AFFAIRES CULTURELLES : Collaboration de la Ville de Saint-Priest avec le Centre TUMO Auvergne Rhône-Alpes..... 59
Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 26 - AFFAIRES JURIDIQUES : Maison de santé pluriprofessionnelle et de santé de Bel air - Avenant n° 3 au bail ... 59
Rapporteur : M. le Maire

- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Vous avez sur vos bureaux un petit pot de miel. C'est la dernière récolte des Ruches du Château. Nous voulions vous en faire profiter et donc, c'est bien volontiers que nous vous les mettons à disposition pour que vous puissiez les emporter chez vous.

Je ne sais pas si j'ai déjà eu l'occasion de le faire, mais je pense que si, puisque nous nous sommes déjà rencontrés lors des vœux, mais je vous représente bien volontiers mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Je vous propose la plus jeune d'entre nous pour procéder à l'appel : Amandine GAILLARD.

(Amandine GAILLARD procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

Présents (39) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN,
 Nadia EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON,
 Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET,
 Stéphane PEILLET, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI,
 Sylvie ALLEMAND, François MEGARD, Janie ARGOUD,
 Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ,
 Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD,
 Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE,
 Madeleine VERGNOLLE, Laurence FAVIER, Claire Lise COSTE,
 Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA,
 Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Gilbert CHARVET,
 Marie Jeanne JUVENETON, Wafia ZAK *(Retard/Arrivée Rapport n° 2)*,

Véronique MOREIRA, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL,
Zafer GIRISIT, ,

Absents ayant donné procuration (2) :

Liliane Roche, procuration à Laurence Favier,
Anthony REA, procuration à Bernard GUTTIN

Absents (2) :

Liliane WEIBLEN, Lise BOISRIVENT

M. le Maire.- Merci Amandine.

~ ~ ~ ~ ~

(Projection des rapports)

Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ... (Néant)

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 15 décembre 2022.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu des délégations (décembre 2022)

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du Rapport*

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu des délégations (décembre 2022)

~ ~ ~ ~ ~

(Arrivée de Mme W. ZAK)

Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents chargés du recensement de la population - Année 2023

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Nous avons l'habitude de passer cette délibération.

Y a-t-il des questions ? ... Madame ZAK ?

Mme W. ZAK.- Bonsoir, excusez-moi pour mon retard.

Quand vous dites « retours d'enquêtes » c'est lorsque l'agent va toquer à la porte et qu'on ne lui ouvre pas et ce n'est donc pas considéré comme un retour d'enquête, ou c'est le fait que l'agent ait fait toute une montée d'escaliers, par exemple ?

M. le Maire.- Non, c'est sur la totalité des retours d'enquêtes. Il arrive régulièrement que les gens n'ouvrent pas pour différentes raisons, après, il est de son devoir de retourner à l'adresse indiquée afin de pouvoir avoir des informations du secteur concerné.

Mme W. ZAK.- D'accord, donc c'est le nombre de questionnaires ?

M. le Maire.- Oui.

Mme W. ZAK.- Merci.

M. le Maire.- Je vous en prie.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 3 - RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition d'un agent entre le CCAS et la ville de Saint-Priest.

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 4- AFFAIRES FINANCIÈRES : Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France locale.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 5 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Budget primitif 2023 Ville de Saint-Priest

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

Le présent rapport concerne la présentation et le vote du budget primitif pour l'année 2023.

Une présentation détaillée est jointe en annexe au présent rapport que je vais vous synthétiser.

Quelques mots en préambule de la présentation du budget par une dizaine de diapositives.

Tout d'abord, il s'agit du dernier budget voté en M14, cadre juridique de réglementation comptable qui s'applique pour toutes les communes, depuis 1997 et cela par la loi de décentralisation. Cela a été réformé en 2006 et c'est encore d'actualité pour cette année, pour la ville de Saint-Priest. Celle-ci sera remplacée en janvier 2014 dans notre commune, par une nouvelle instruction budgétaire et comptable appelée M.57 qui s'applique de manière facultative depuis le 1^{er} janvier 2020, et qui sera généralisée et obligatoire au 1^{er} janvier 2024. À savoir que la Métropole de Lyon a déjà appliqué cette procédure comptable par le biais de la Loi MAPTAM de 2015. Et pour nous, c'est un avantage d'avoir une nouvelle Directrice du Service des Finances qui nous arrive de la Métropole, puisqu'elle a eu l'occasion de travailler sur cette nouvelle nomenclature.

Quelques avantages. Je vais être court là-dessus.

Peut-être la qualité de la tenue comptable et peut-être une tenue comptable qui s'approche de la comptabilité privée.

Trois points essentiels que je pourrai vous donner :

- La fongibilité partielle des budgets dans la limite de 7,5% des enveloppes votées.
- La possibilité de voter un règlement budgétaire pour la durée du mandat électif.
- Et un recours accru de la pluri annualité.

Donc qualité, peut-être simplicité aussi. Quoi qu'il en soit, il y aura peut-être dans les années à venir, puisqu'on va se rapprocher d'une comptabilité privée, l'obligation d'avoir un Commissaire aux comptes. Inconvénients ? Nous verrons à l'usage.

Nous avons un budget en augmentation de 20 M€, en raison du point culminant de plan de mandat, avec tous les gros équipements lancés. Nombreux concernant la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, dans essentiellement deux groupes scolaires Jean JAURES et Simone SIGNORET et le contrat de plan énergétique sur l'éclairage public.

Mais aussi le cadre de vie, avec le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Et dernière diapositive, l'encours de dette - on aura l'occasion de le voir - toujours inférieur à la strate, de 953 € par habitant, par rapport à une strate de 1018 € par habitant.

Nous aurons pour cette année 2023, des recherches de cofinancements (État, Région, Métropole), des financements adaptés pour des mesures sociales, environnementales ou énergétiques.

Et vous le verrez dans cette dernière diapositive, un prêt à taux zéro, un prêt que l'on appelle *intracting*, consacré

à des travaux de performance énergétique. Et un emprunt *revolving* plus souple, avec autant de tirages et de remboursements que nécessaire, à un taux qui est encore avantageux à 2,79%.

Globalement un budget avec :

- Une masse salariale maîtrisée.
- Un effort considérable de la collectivité pour ne pas augmenter les prix des services indispensables et essentiels, je veux parler essentiellement des cantines, mais d'autres également, avec une augmentation de 3%, bien en dessous de l'inflation.
- Un cadre de vie maintenu par l'entretien et les travaux sur la commune.
- Et une recherche d'économies d'énergie sur l'ensemble de nos infrastructures et bâtiments.

Je vais maintenant dérouler quelques diapositives pour vous montrer notre budget 2023.

(Projection d'un Powerpoint)

Évolution des budgets primitifs votés

Le budget global 2023 de la commune est en croissance de 20% (+20,9 M€), il s'élève à 125,3 M€ contre 104,4 M€ en 2022. Ce niveau est le plus élevé atteint depuis 2014. Cette progression a plusieurs origines :

- En fonctionnement,
La progression de +4,58% (ce qui équivaut à +3,2 M€), s'explique principalement par les augmentations des fluides, de l'énergie et des consommables (denrées, papier...) ainsi que l'effet de l'augmentation du point d'indice en 2022 (revalorisation du SMIC et dégel du point

d'indice +3,5%)

La décision de mesures d'économie (baisse de 1° de la température, sensibilisation agents, ...) ainsi que le contrat de performance énergétique permettent de juguler l'augmentation de la section de fonctionnement.

La progression repose - et vous le verrez un peu plus loin - essentiellement sur une variation du budget d'investissement, comme pour les dépenses d'équipement de plus de 30,2% (+ 8,7 M€) avec le lancement du projet de l'extension de la piscine Pierre Mendès France (+7 M€ de crédit de paiement)

Vue d'ensemble du budget primitif 2023

Vous pouvez voir des recettes de fonctionnement pour un montant de 72,8 M€. Les dépenses de fonctionnement se montant à 68,5 M€, cela nous fait une capacité d'autofinancement de 4,3 M€. Ce que nous pouvons remettre sur les recettes d'investissement pour un montant de 45,9 M€ et les dépenses d'investissement à la hauteur de 50,2 M€.

Évolution des principales dépenses des budgets primitifs

Cette diapositive met en parallèle les différents budgets primitifs de fonctionnement votés depuis 2017, avec le niveau des principales dépenses et leur évolution.

Depuis 2017, on peut observer que la part des dépenses de personnel est croissante, en raison des évolutions réglementaires annuelles, dues au glissement du GVT (Glissement de la Vieillesse Technicité) ou du RIFSEEP.

Par ailleurs, un autre élément de cette progression réside dans l'accompagnement du service public afin de satisfaire

la croissance démographique de la commune.

En 2023, la masse salariale est prévue en progression de +2,8%, avec des créations de postes en prévision de l'ouverture du TTA (+ 4 personnes), ainsi que les effets de l'augmentation du SMIC et la revalorisation du point d'indice.

Les crédits d'exploitation des services évoluent de +3,65 % principalement en raison de l'inflation sur les matières premières et les fluides. Cependant, l'augmentation reste soutenable malgré le contexte.

Les subventions associatives (on le verra tout à l'heure dans la délibération) sont en progression de +9,62% et traduisent la volonté de soutenir notre tissu associatif.

Évolution des principales recettes des budgets primitifs de fonctionnement en structure

La tendance de l'évolution des recettes est la suivante, au sein du budget de fonctionnement :

Au global, les recettes estimées bénéficient d'une croissance de +4,6% en 2023 à l'instar de 2022.

On peut voir en vert, la part des dotations et participations qui reste identique à 2022, soit 14%.

En bleu, la grosse part de recettes, le poids relatif des impôts et taxes atteint 83% en raison de l'augmentation des bases physiques et de la valorisation des bases à 7,1%. Pour rappel, la collectivité n'augmente pas le taux de ces impôts.

En violet ou bleu foncé, sur la gauche, le poste des produits de service (pas d'augmentation des tarifs), qui stagne sur un niveau de 5%, même si quelques ressources évoluent favorablement (piscine, ...) alors que les dépenses

augmentent.

L'augmentation de 3 % globalement de certains services est bien en dessous de l'inflation et ne concerne que les services indispensables et essentiels qui ne sont pas impactés, tels que la cantine.

Évolution de la capacité d'autofinancement des budgets primitifs

On peut voir sur ce graphique, que la capacité d'autofinancement reste au même montant que l'année dernière, soit à peu près un niveau d'autofinancement de 4,3 M€.

Théâtre Théo d'Argence - Ouverture septembre 2023

Une diapositive sur notre projet qui va bientôt aboutir, normalement au mois de septembre, du théâtre Theo Argence.

Évolution des crédits d'équipement prévisionnels

Comme vous le voyez, les investissements affichent un niveau encore en hausse, 37,37 M€, qui se justifie par la période de mi-mandat, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, avec tous les projets de la PPI lancés qui se croisent. On retrouvera cette année, des travaux qui se terminent, d'autres qui sont au milieu du gué et d'autres, comme la piscine Pierre Mendès France, qui commencent cette année. Le niveau d'équipement prévu reste très haut comparé au ratio moyen (785€ par habitant contre 301 € au niveau national pour la strate).

Ce budget d'équipement traduit la poursuite des programmes d'investissement lancés, comme je vous l'ai dit (TTA,

GS Jaurès, GS Signoret, rénovation du quartier de Bellevue et l'extension PMF).

Répartition des investissements 2022 par nature

On trouve :

- 70% sur les travaux neufs.
- 10% sur de l'acquisition immobilière, sur de l'amélioration fonctionnelle, sur de la réhabilitation et les subventions.
- 10% sur les gros entretiens
- 6% sur l'équipement
- Enfin 3% des dépenses (2,4M€) relèvent essentiellement des efforts d'améliorations fonctionnelles des installations de la Ville et des quartiers, auxquels s'ajoutent les dispositifs de soutien au logement et à l'habitat au moyen de subventions (dispositif de prime à l'accession sur l'achat de logements, programme de maintien à domicile pour les personnes à mobilité réduite et d'aide à l'efficacité énergétique, subventions des programmes immobiliers de logements sociaux).

Pour terminer :

Évolution de l'encours de la dette au 01/01/2022

Cela peut surprendre de passer de 19,4 M€ à 45,3 M€. Nous avons là-dedans, un emprunt *revolving* comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qui peut être utilisé à n'importe quel moment ou remboursé également à n'importe quel moment si on en a la capacité.

On a également une avance *intracting* qui correspond à tout

ce qui est performance énergétique, et cela avec un taux à zéro.

L'encours de la dette de la collectivité au 1^{er} janvier 2023 est de 45,3 M€, élevé par rapport à 2022, mais qui correspond à une période de mi-mandat où tous les projets sont lancés. Son niveau actuel de 954 € par habitant est en dessous de la moyenne des collectivités comparables de + 1 018 € par habitant.

Voilà Mesdames et Messieurs pour la présentation de ce budget primitif 2023. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions avant de terminer la lecture de la délibération.

M. le Maire. - Merci Alain pour cette présentation. Y a-t-il des commentaires sur ce qui vient de vous être présenté ? ...
Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND. - Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous vous remercions de votre présentation et de l'effort de clarification auquel vous vous êtes attachés cette année.

Notre demande d'un travail plus approfondi en amont de ce conseil a été entendue et nous avons pu échanger sur les tenants et les aboutissants de votre projet.

Je ne reviendrai pas sur des éléments chiffrés trop précis, mais sur des éléments généraux d'appréciation.

Au cours de nos échanges, nous avons rappelé quand même notre étonnement, en 2022, d'un Budget Supplémentaire de

20 millions d'euros et nous avons souhaité qu'une telle situation ne se reproduise pas. Le montant du BP 2023 semble avoir pris en considération ce souhait, partagé par une partie d'entre nous, au-delà des minorités de ce conseil, qui plus est.

Ce BP 2023 apparaît comme le dernier d'une série de budgets fondés sur les mêmes principes, ou paradigmes pour ceux qui préfèrent, à savoir :

Des opérations d'investissement lourdes se terminent prochainement (nous pensons au TTA, à l'école Jean-Jaurès en particulier), d'autres sont au programme (comme la piscine PMF, vous l'avez souligné), les augmentations de coûts de matériaux notamment, mais aussi une inflation générale, alourdissent nos dépenses dans le budget.

Il est temps, à notre avis, de contenir, sinon de réduire nos dépenses en investissement.

La part de la section de fonctionnement est en augmentation, comme chaque année et cela est plutôt commun aux collectivités locales. L'estimation à la hausse des recettes de fonctionnement prévues au BP ne viendra pas équilibrer (vous l'avez dit également) les dépenses supplémentaires de cette section.

Nous partageons l'idée qu'une réorganisation des charges de travail et des missions peut être propre à juguler l'évolution constante du fonctionnement.

En ce qui concerne les emprunts (36% du budget) contractés par la Ville, nous estimons que le BP marque également la fin d'une période ; si les emprunts contractés sont

supportables par la Ville et si nous adhérons à l'idée que l'emprunt a toute sa place dans un mode de gestion budgétaire, il nous paraît opportun aujourd'hui de les maîtriser. Même si la dette par habitant reste acceptable, nous devons sécuriser l'avenir et la période actuelle nous y invite largement. Et sécuriser l'avenir c'est, entre autres, à Saint-Priest aujourd'hui, maîtriser l'emprunt.

Celui de 10 millions d'euros de décembre 2022, par exemple, et passé en Acte de gestion à ce Conseil, est une pratique à éviter à l'avenir à notre avis, mais je suis persuadé que nous sommes tous d'accord sur ce point.

L'instauration, même a minima pour l'instant, d'un Plan Pluriannuel d'Investissement est une bonne nouvelle. Il nous permettra une meilleure anticipation et surtout une meilleure régulation de nos dépenses en investissement.

Ce BP est un budget d'alerte pour nous, minorité, mais aussi j'imagine, pour nous tous ici.

Nous prenons acte des dispositions et débats positifs marquant ce budget primitif, mais nous marquerons notre volonté d'alerte sur la nécessité de poursuivre la réflexion initiée cette année par un vote d'abstention.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci Monsieur ROLLAND.

Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA. - Je vous remercie. Moi aussi je voulais saluer la présentation budgétaire. C'est nouveau, elle fait la part belle aux enjeux de transition énergétique et c'est très intéressant.

On a de beaux projets en cours à St Priest, qu'il s'agisse du cinéma, du NPNRU au centre-ville, de la restructuration des logements et de la rénovation énergétique du quartier de Bellevue. C'est un beau partenariat entre la Ville de Saint-Priest, la Région, l'État et la Métropole de Lyon.

Vous mentionnez aussi dans le document, un travail sur la résorption des points noirs de cyclabilité et de maillage cohérent sur les modes doux : c'est très important aussi pour assurer la sécurité des pistes cyclables et assurer leur continuité. Cela s'adosse à la concertation pour une nouvelle voie de la Métropole de Lyon, la voie 2, sécurisée et rapide pour relier Saint-Priest à Fontaines en passant par le centre de Lyon.

Vous indiquez aussi la restructuration importante de deux groupes scolaires qui vont arriver à leur terme et vous annoncez également des interventions sur le GS Revaison. C'est ma première question : quand prévoyez-vous une réhabilitation d'ampleur pour cette école qui est une passoire thermique, et qui n'a pas d'espaces végétalisés pour lutter contre les canicules ?

Sur les subventions aux structures associatives, on aura l'occasion d'y revenir, essentiellement sur des questions sur les choix que vous faites. On ne comprend pas comment sont attribuées les subventions, en fonction de quels critères. On y reviendra.

Sur le plan social, vous mentionnez des services rendus à la population centrés sur la sécurité et la tranquillité des habitants. C'est effectivement essentiel. Mais on n'indique pas dans ce budget, comment la ville assure un filet social

pour les familles en difficulté.

Par exemple, sur la mention du soutien au CCAS, l'augmentation des financements se réfère - et c'est bien naturel - à la loi Ségur, nous en sommes bien d'accord, mais pas à l'explosion des besoins des personnes les plus vulnérables et donc à l'augmentation des aides.

C'est plutôt un besoin d'éclairage puisque les dépenses à caractère social montent à 12,36%. Dans le contexte d'inflation et de paupérisation de la population, ne faudrait-il pas mettre l'accent sur cet axe ?

Je voulais revenir aussi sur la mention que vous faites du recul de l'autofinancement, de l'envolée des taux d'intérêt et de la part de l'emprunt importante, avec une forte augmentation par rapport à 2022.

Nous pensons qu'il est naturel d'emprunter pour investir, mais nous nous posons la question, tout comme nos collègues, sur la capacité de la ville à tenir, face à l'augmentation des taux d'intérêt

Vous mentionnez une étude qui est très intéressante, pour évaluer les marges de manœuvre et les gains potentiels. Nous sommes intéressés par les éléments de cette étude. Et la question que vous posez sur la volonté de la ville de maintenir - à défaut de ne pas dégrader - la qualité du service public rendu aux habitants

Pour conclure merci pour cette présentation du budget colorée de transition environnementale. Nous voulons saluer les efforts de la ville qui s'appuie sur des partenariats pour repenser la politique de la Ville, les mobilités actives,

les espaces végétalisés, la promotion de l'économie sociale et solidaire.

Mais je voudrais terminer en disant que j'ai assisté, comme vous Monsieur le maire, je pense, à la présentation de pistes de réflexion pour la zone de Porte des Alpes en 2050. Les perspectives en matière de réchauffement, de persistance de la ressource en eau et de capacité de la population de s'adapter aux évolutions sont effrayantes et les ingénieurs présents insistent sur une révolution en termes d'investissements. Et si nous voulons être prêts en 2050, la révolution en termes d'investissements doit se passer dès maintenant.

Ce budget est positif et nous ne souhaitons pas nous opposer à ces efforts. Mais nous avons besoin de lignes plus fortes, plus volontaires et plus déterminées et certaines zones restent floues, notamment en matière de soutien social, de transparence des critères de financement et de capacité de la ville à soutenir ses efforts.

Donc, nous nous abstiendrons également.

M. le Maire. - Merci Madame MOREIRA.

Deux mots avant de conclure par une petite intervention, pour répondre à votre interrogation sur le groupe scolaire Revaison. Comme vous le savez très bien, la Ville compte 16 groupes scolaires. Petit à petit, nous avançons sur le fameux plan Marshall que j'avais lancé en 2014. Aujourd'hui nous sommes grosso modo (je n'ai pas les chiffres exacts en tête) à 30 M€ pour le scolaire. Sur le groupe scolaire Revaison, on a eu une réunion avec Doriane, juste avant le conseil d'école, avec les personnels de l'éducation, parce

que ce sont eux aussi qui travaillent dans ce groupe scolaire et qui ont dirigé sur les besoins et identifié les remarques que nous avons pu faire sur les différents plans que nous avons pu leur proposer. Nous sommes tombés d'accord sur un projet. C'est le premier pas pour Revaison. Le reste va venir pour la réhabilitation et la rénovation de Revaison, sachant, - mais ce n'est pas une nouveauté - qu'on l'appelle Revaison 1, parce qu'il y a Revaison 2 derrière (pour faire simple) qui a vu une augmentation exponentielle des habitants ces dernières années et qui mériterait d'avoir également un groupe scolaire pour faire le lien et combler ce déficit. Donc, tout cela est en train d'être calculé et recherché et les services sont dessus.

Vous vous interrogez sur la manière dont on aide les familles les plus en difficulté. Comme l'a rappelé Alain tout à l'heure et comme nous en avons déjà débattu au sein de ce conseil, nous n'avons pas augmenté les tarifs de la cantine et cela coûte énormément à la commune. Vous connaissez le prix des denrées qui a explosé. On est entre +20 et +30% d'augmentation. Un repas est vendu en moyenne 1,50 € pour le coût le moins cher, en fonction du quotient et peut aller jusqu'à 4 ou 5 €. Et le coût final de production d'un repas avoisine 10 €. Et nous sommes grosso modo à 3 500 repas par jour, on doit même être à 3 600 € maintenant. Donc, faites le calcul rapide de ce que cela coûte par jour. Je pense qu'on est bien présent sur ce sujet pour venir en aide de ce côté-là aux familles les plus en difficulté, parce qu'on sait que parfois, dans une famille, le repas de midi à la cantine peut être le seul repas chaud, équilibré, qu'ils ont dans la journée. Il est donc important pour nous de

poursuivre et continuer ces efforts.

Vous parlez du NPNRU. Il y a eu d'ailleurs une revue de projet à la métropole hier. Et l'ANRU qui était présent, nous a remerciés et félicités de l'aide que nous pouvons apporter : les 35 000 supplémentaires pour les personnes qui déménagent. Nous sommes a priori une des rares communes, dans la Métropole, avec les projets que l'on connaît, à abonder de cette manière. Nous continuerons à le faire. Nous continuerons à aider les familles les plus en difficulté du mieux que nous pouvons.

Il y a d'autres actions qui vont venir encore pour 2023, parce qu'il y a d'autres événements certainement que nous subirons dans le courant de cette année et qui nous obligerons à venir encore plus en aide aux familles.

Vous le savez, aujourd'hui, nous faisons tout ce que nous pouvons avec une maîtrise du budget qui est extrêmement fine, de manière à ne pas surendetter ou endetter la ville puisqu'aujourd'hui, nous arrivons à maîtriser ce budget et j'en suis plutôt fier.

Y a-t-il d'autres interventions ? ... *(Néant)*.

Je finirai ce budget avec quelques mots, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites et rapportées lors du DOB dernièrement.

Dans un premier temps, je voudrais remercier Alain Berlioz-Curlet, l'Adjoint aux finances, qui a fait une présentation, comme vous l'avez souligné, très efficace, ainsi que les services de la Ville qui ont fait aussi un travail très fin. Merci au Service Finance et à tous les services connexes qui

ont pu apporter tous les éléments dont nous avons besoin pour ce budget.

Ces remerciements sont d'autant plus importants que les circonstances nationales et internationales n'ont pas vraiment créé les conditions les plus favorables à l'élaboration d'un budget prévisionnel.

On l'a rappelé - et vous également - et pourtant, j'ai envie de dire que l'exercice est totalement réussi.

Le budget qui vous a été proposé ce soir se situe très exactement à mi-mandat.

Regardons brièvement les trois années écoulées :

Deux années de COVID et une troisième année qui a vu se déclencher une guerre à nos portes avec, en corollaire, une crise énergétique que nous connaissons tous et une crise des approvisionnements que nous subissons qui est absolument sans précédent.

Le Figaro titrait (on l'a repéré ces dernières heures) en ce début d'année 2023 : « face à la crise, ces investissements que les maires vont devoir rogner ». Cela veut tout dire.

Et en même temps, d'identifier que certains d'entre eux n'hésiteraient pas à augmenter fortement la taxe foncière, on a pu le dire et le répéter, (ce qui est le cas pas très loin de chez nous entre Rhône et Saône, si je ne m'abuse !). D'autres encore rogneraient sur leurs champs d'intervention ; ce qui équivaut, il faut être clair, à un moment donné, à moins accompagner les familles.

Tout à l'heure, vous parliez également du service public. Je pense qu'on s'en fera le relais dans le prochain Couleurs. Je crois - Doriane, tu peux peut-être le préciser - qu'au

service État Civil, nous sommes classés troisième ou quatrième...

Mme D. CORSALE.- Sur le nombre de titres oui.

M. le Maire.- Sur le nombre de titres qui ont été réalisés ces derniers mois et cela n'a pas été une mince affaire, je peux vous le dire.

(Intervention de Mme CORSALE hors micro/inaudible)

En ce qui concerne Saint Priest, et ce budget en est la preuve, aucune de ces éventualités n'est envisageable.

Et ce pour plusieurs raisons :

La première : il est hors de question de diminuer en quoi que ce soit les services aux San Priods, aux familles san priodes, comme je viens de l'expliquer, et ce d'autant plus qu'ils sont frappés eux aussi par la hausse du prix des produits de consommation courante et de l'énergie.

On pourra peut-être revenir sur la question de l'énergie tout à l'heure, sur ce qui est en train d'être réfléchi et proposé à nos chefs d'entreprise et nos petits commerçants. Hors de question de toucher à la taxe foncière, je l'ai dit, alors même que nous sommes favorables à l'accompagnement des familles dans leur parcours de logement.

La deuxième : rogner sur les investissements, c'est en rajouter sur les difficultés de nombreuses entreprises qui ont souffert et souffrent encore de la situation. Nos entreprises créent des emplois, créent de la richesse qui profite à nos compatriotes ; notre premier devoir est de les accompagner, déjà en ne stoppant pas l'investissement public.

La troisième enfin et pas des moindres : ne pas décevoir celles et ceux qui nous ont fait confiance en 2020. Ceci consiste à tenir nos engagements en respectant notre programme de mandat. Et c'est le cas tant pour les actions qui apparaissent en coût de fonctionnement que pour les investissements « lourds ». Citons entre autres, le plan Marshall des écoles, le TTA, le centre nautique Pierre Mendès-France et j'en passe.

Facile à dire me direz-vous, mais d'abord en a-t-on les moyens et faut-il le faire « quoi qu'il en coûte » pour reprendre les mots du Président de la République en pleine crise COVID ?

Les moyens, oui nous les avons, non pas par l'opération du Saint-Esprit mais par le mode de gestion que nous avons mis en œuvre depuis 2014, qui nous a permis de garder des marges de manœuvre en termes d'appel à l'emprunt, en termes de capacité d'autofinancement et en termes de planning de mise en œuvre à faire correspondre aux besoins réels.

« Quoi qu'il en coûte » : bien sûr que non.

La preuve se retrouve dans les grands indicateurs de santé financière des communes dans lesquels la nôtre continue à se positionner très bien.

Ce sont les résultats de la gestion « en bon père de famille » qui parle à tout le monde.

S'il y a un exemple à prendre et un seul, ce serait celui de la mise en œuvre de notre contrat de performance énergétique lancé bien avant la crise actuelle et qui nous permettra d'absorber bon an mal an, le surcoût de la facture électrique.

Je pourrais conclure par une simple phrase qui apparaît d'ailleurs dans le premier paragraphe de la première page du rapport de présentation : « On tient le cap ».

Pour conclure, permettez-moi juste un petit commentaire sur l'aide aux associations, bien que ce rapport soit l'objet de la prochaine délibération.

Notre choix de continuer à soutenir financièrement, alors cette fois-ci quoi qu'il en coûte (j'ai envie de dire), le monde associatif, est un choix politique, un choix presque philosophique.

Le choix du monde des personnes qui se donnent aux autres de façon souvent gratuite et bénévole. Le choix d'aider celles et ceux qui donnent de leur temps pour créer du lien. Le vivre-ensemble dont on parle tant, ce sont prioritairement les associations qui en sont la racine et le moteur de notre commune et nous en sommes fiers. Comme je le dis très régulièrement, s'il se passe quelque chose à Saint-Priest tout le temps, c'est grâce à eux, c'est grâce aux bénévoles et c'est grâce aux associations, et donc, ils le méritaient. Alain, je te laisse terminer.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Merci Monsieur le Maire. Sur le CCAS, Mme la première Adjointe pourrait vous le dire bien mieux que moi, nous avons une subvention de 2 472 628€. C'est une subvention importante et un travail important que je voudrais saluer.

Elle est excusée, mais je voudrais aussi saluer le travail que fait Mme Liliane ROCHE, l'adjointe à la Politique de la Ville, qui travaille sur le NPNRU. Elle est très vigilante

sur la situation des habitants sur l'espace Bellevue, qui sont relogés. Et nous avons des aides pour ces personnes qui sont relogées, premièrement, et nous les accompagnons ensuite pour la rénovation énergétique des bâtiments qu'elles peuvent acquérir. C'est un montant important aussi que l'on alloue chaque année. Donc, nous sommes vigilants par rapport aux personnes fragiles et en précarité énergétique, je peux vous l'assurer.

Puisque le Maire m'a interpellé, nous avons eu une visio avec la Préfecture hier, par rapport aux difficultés des entreprises. La Préfète, Mme NICOLI, nous a présenté tous les dispositifs qui sont mis en place par l'État, accompagné par les chambres consulaires, avec la DIRFIP et la Direction du Travail et de l'Emploi. Ils sont à notre disposition pour informer les entreprises. La DIRFIP a un comportement clientèle, puisque maintenant, ils mettent une approche client. C'est quelque chose de nouveau par rapport aux finances publiques. Mais ils sont bien conscients qu'aujourd'hui, il faut accompagner et il faut informer les entreprises avec les dispositifs qui sont à disposition, que ce soit l'État, la Métropole, la Région, voire les collectivités parce que nous, on verra s'il y a besoin vraiment d'épauler certaines (surtout) petites entreprises, TPE, commerces, sur certains points. On sera vigilant là-dessus. Donc, cela se fera dans les semaines à venir : une information de masse à nos entreprises de Saint-Priest.

Je termine cette délibération :

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et

notamment son livre III relatif aux finances communales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2023 qui s'est déroulé lors de la séance du 15 Décembre 2022,

Vu la commission Finances - Économie - Commerces sédentaires et non sédentaires du 17 janvier 2023

Après la présentation des projets budgétaires par le rapporteur tels que ceux-ci sont joints en annexe :

- D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 125 334 870,00 euros, réparties comme suit :

On va remonter sur le tableau, pour voir tous les chiffres.

Je ne vais pas vous les répéter. Je peux vous dire le total :

- Pour le fonctionnement : 72 968 440,00 €
- Et pour l'investissement : 52 366 430,00 €

- De dire qu'il est voté par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire.

M. le Maire. - Merci Alain. Juste pour compléter l'information sur les entreprises, vous avez dû suivre l'actualité, il y a eu un « mariage » entre l'association des entreprises de Saint-Priest et celle de Bron, ce qui place aujourd'hui cette association « Porte des Alpes Entreprises », comme une des cinq plus grandes associations de France d'entreprises et ce qui nous permet de plus facilement contacter les uns et les autres.

Et juste avant de passer au vote, je rappelle qu'au vu de

l'évolution des délégations, c'est maintenant Nadia qui s'occupe du CCAS.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Excuse-moi Nadia. J'avais gardé en mémoire ...

M. le Maire.- Les anciennes délégations. Il n'y a pas de problème.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5 à la majorité par 36 voix pour, 5 abstentions (M. Ph. ROLLAND, M. G. GRANDVAL/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest, Mme V. MOREIRA, M. Z. GIRISIT/Les Écologistes, Mme W. ZAK/La France Insoumise).

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 6 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Attribution subventions 2023.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des commentaires ? ... Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Ce n'est pas un commentaire mais juste une précision. Sur les classes découvertes par exemple, c'est « association loi 1901 ». C'est un montage particulier ou c'est une erreur ?

M. D. CORSALE.- Pour les classes découvertes, il y a une délibération que je vais passer tout à l'heure, la délibération n°22. Simplement, régulièrement, le montant de garantie n'est pas utilisé pour différentes raisons. Il y a

des sorties qui ne se font pas...

M. Ph. ROLLAND.- Dans les subventions accordées aux associations, on a aussi des subventions qui sont celles des classes découvertes ou des voyages, lycées, collèges, etc. sous l'intitulé « association loi 1901 ». Est-ce que c'est un montage particulier ou est-ce que c'est une erreur ?

M. D. CORSALE.- Non, ce n'est pas un montage particulier. C'est pour les écoles.

M. G. GRANDVAL.- Donc, cela n'a rien à faire dans le tableau des subventions aux associations.

M. D. CORSALE.- Parfois, il y a des coopératives et qui sont sous la forme « association ». Les autres années, elles étaient déjà là, elles apparaissaient déjà dans la liste des subventions aux associations.

M. Ph. ROLLAND.- Donc, ce serait des associations internes aux établissements qui percevraient ces subventions pour les redistribuer et payer les frais, merci.

M. G. GRANDVAL.- Une question complémentaire. Je souhaiterais qu'on puisse disposer du même tableau, mais avec les montants également de la valorisation des locaux et biens municipaux, des biens en nature. Qu'on ait la valeur de la subvention et en nature. Ce tableau doit exister.

M. le Maire.- Oui, tout à fait, c'est un peu compliqué quand même, mais je pense que nous avons des éléments sur le sujet et on pourra vous les transmettre, il n'y a pas de problème.

Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaite vous dire que notre groupe votera pour ce rapport et nous saluons la hausse des subventions dédiées aux associations dans un contexte complexe, tandis que d'autres municipalités font le choix de les réduire.

Faire vivre nos associations, c'est faire vivre notre ville.

Une politique municipale ambitieuse est faire des associations, un partenaire privilégié de la vie de Saint-Priest.

Le premier soutien de la municipalité, le plus visible, est un soutien financier direct avec le versement de subventions. Ce soutien doit être présenté de façon très transparente, sur la base de critères élaborés que nous avons déjà réclamés à maintes reprises en conseils municipaux et que nous réclamons à nouveau.

Nous l'avons déjà dit en janvier 2022 et nous allons le redire au-delà de nos différences politiques, mais en tant que San-Priots, il est nécessaire d'avoir une politique associative pour notre ville. La municipalité qui octroie des subventions a toute sa légitimité pour bâtir cette vision, cette feuille de route, ce cap. Il ne s'agit pas de dire aux associations quoi faire, mais de renforcer leur accompagnement, les guider. Il faut savoir aussi que depuis 2012, nous constatons que le nombre d'associations ne cesse de diminuer. À notre échelle, nous avons compté 550 associations en 2012 et à ce jour, nous avons moins de 400 associations. Et le COVID ne peut pas être l'unique motif de cette régression.

Nous demandons et sommes prêts à le faire à vos côtés, encore une fois au-delà de nos divergences politiques, a minima de

produire une charte d'engagement réciproque et en assurer le suivi auprès des associations.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Monsieur GIRISIT, je ne sais pas d'où vous tenez cette information. Cela fait deux fois que je l'entends. Quand je suis arrivé en 2014, il y avait moins d'associations qu'aujourd'hui. Je veux bien que vous me donniez la source. On pourra en discuter tous les deux, mais on n'est jamais monté en 2012 à 550 associations. Je n'ai jamais vu cela. Vous pourrez vous renseigner auprès du service de la vie associative. Les associations n'ont fait qu'augmenter et à aucun moment régresser. Je dis bien « à aucun moment ». Il y a eu peut-être quelques associations qui pendant la Covid ont ... mais c'est à la marge de ce qu'on peut imaginer au vu du nombre d'associations. Et je peux vous dire qu'on a plus vu le nombre d'association augmenter que diminuer. Cette information est fausse et je pense qu'il va falloir que vous la vérifiiez. Et on pourra vous aider à la vérifier.

Après, vous réclamez à chaque délibération sur les subventions aux associations, ce sujet-là, sur la transparence, etc. Ecoutez, à un moment donné - parce qu'on ne va pas se le ressortir comme cela tous les ans - le mieux est que vous preniez rendez-vous avec François MEGARD et le Directeur du service Vie associative ; vous allez sur place, ils vont tout vous expliquer ; il y a tous les documents, vous pourrez tout regarder. Tout est à votre service. On n'a rien à cacher et vous le savez très bien. Les montants d'ailleurs, qui sont aujourd'hui votés, sont des montants qu'on retrouve depuis de nombreuses années. Il n'y a pas des

associations à qui on retire ou qu'on augmente, à part peut-être les grosses associations qui ont des besoins qui sont différents des petites associations, mais qui sont tout à fait justifiés. Après, on ne fait pas de clientélisme associatif. Ce n'est pas notre truc. On ne demande pas d'appartenance particulière à telle ou telle association...

M. Z. GIRISIT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire.- J'entends, mais on peut peut-être imaginer qu'à un moment donné, on pourrait peut-être aller dans cette direction-là, ce qui n'est pas le cas du tout.

Je vous propose juste - Madame ZAK, vous aviez posé la question l'année passée - d'aller voir François MEGARD ; un jour, vous prenez une heure ou deux heures, vous vous rendez à la maison des associations du Colonel Beltrame et vous pourrez échanger en toute tranquillité sur tous les documents que vous voulez, il n'y a pas de problème.

M. Z. GIRISIT.- Et concernant la charte, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on fait une charte ?

M. le Maire.- Mais nous avons déjà des éléments. Tout ce qui vous sera expliqué et montré vous donnera des éléments. La charte, c'est supercompliqué à réaliser. Il y a des communes qui s'y sont frottées il y a quelques mois et elles reviennent sur le bon fonctionnement normal de l'attribution des subventions aux associations. Après, je veux bien qu'on en parle, mais vous verrez le bon fonctionnement de la vie associative. Cela vous permettra certainement d'apporter des explications à vos questions.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6.

Je vous remercie. Et oui, je vous confirme que c'est un très gros effort de la Ville de pouvoir continuer à abonder pour le monde associatif.



Rapport n° 7 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Actions de prévention de la délinquance : octroi d'aides financières.

Rapporteur : M. B. GUTTIN.-

Présentation du rapport

Chaque année, c'est un rapport qui revient. Les actions sont renouvelées. Beaucoup évoluent. Je vous ferai grâce du discours, j'ai surtout récupéré des chiffres qui sont plus intéressants.

La première action de prévention, ce sont des **chantiers éducatifs et remobilisation de jeunes en rupture, portées par l'association de prévention spécialisée Sauvegarde 69.**

Dans le cadre de cette action, il y a les chantiers éducatifs que tout le monde connaît, avec les Chantiers Permanents d'Insertion (CPI) et les chantiers Ville-Vie-Vacances (VVV) où là, les chiffres sont éloquents.

Ces jeunes sont, pour la plupart, sortis du système scolaire très tôt.

Les chantiers développés sont de plusieurs natures : mise sous pli, chantier intergénérationnel avec le CCAS et remise en forme de jardins avec la MJC. Ils touchent une quinzaine

de jeunes.

Il est proposé d'octroyer une participation de la Ville dans le cadre du CLSPD à hauteur de 4 900 €.

On a aussi, dans le même cadre, l'action de remobilisation des jeunes en rupture qui a pour objectif d'aller au contact des 12/21 ans « en rupture », souvent oisifs sur l'espace public, en favorisant l'accroche pour renforcer ou aboutir à des accompagnements individuels.

Les jeunes ciblés ne sont pas inscrits dans les structures et dispositifs collectifs locaux, n'ayant alors pas accès à une socialisation et à des actions mobilisatrices.

Pour ce type d'action, il est proposé une subvention à hauteur de hauteur de 500 €.

Toutes ces actions sont portées opérationnellement par l'association de prévention spécialisée Sauvegarde 69. Et pour l'ensemble de ces actions, cela correspond à une subvention de 5 400 €.

2) Actions de prévention de la violence liée à l'usage d'internet portées par le collège Colette

Il s'agit de poursuivre la sensibilisation et la responsabilisation des collégiens aux risques et conséquences encourus, liés à une utilisation déviante des réseaux sociaux. Et on sait malheureusement les conséquences que cela engendre.

Cette action est toujours pilotée par le Comité pour l'Éducation à la Santé et à la citoyenneté (CESC) de ce collège.

Cette action est portée opérationnellement par le collège

Colette. Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 778 € au collège Colette.

3) Action de lutte contre la consommation de drogues au collège Colette

Cette action est toujours pilotée par le Comité pour l'Éducation à la Santé et à la citoyenneté (CESC) de ce collège. Elle correspond à plusieurs interventions de deux heures par classe, réalisées par une structure spécialisée, « Génération numérique », qui viendront couvrir 7 classes de 4^{ème}.

C'est une action pour laquelle la Mairie propose une subvention à hauteur de 1 218 €.

4) « Espaces Ados » dans le collège Colette

Cette action est portée opérationnellement par le Pôle Enfance Famille (PEF), auquel il est proposé d'octroyer une participation à hauteur de 2 500 €.

5) Action « Médiateurs sociaux de proximité sur le quartier Bel-Air » portée par le Centre social Louis Braille et la MJC

Là, ce sont beaucoup de jeunes qui ont entre 11 et 20 ans, qui sont régulièrement présents sur l'espace public, surtout le soir et qui ne fréquentent pas forcément ces structures d'animation.

Sur le terrain, il y a deux médiateurs qui sont reconnus par ces jeunes. C'est un travail de très longue haleine.

Cela participe à « pacifier » les espaces et favoriser la transmission de valeurs telles que le respect des personnes

et des biens publics.

Cette action est portée opérationnellement par le Centre Social Louis Braille et la MJC. Dans le cadre du CLSPD, il est proposé que la ville participe à hauteur de 4 317 € pour le Centre Social Louis Braille et de 7 081,17 € pour la MJC.

Bien évidemment, toutes ces actions feront l'objet d'un suivi particulier au CLSPD (Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance).

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure notamment son article L.132-4,

Vu le plan local de prévention de la délinquance,

- D'octroyer une aide financière de 5 400€ à l'association de prévention spécialisée « Sauvegarde 69 » pour les actions de prévention des chantiers éducatifs et remobilisation de jeunes en rupture
- D'octroyer une aide financière de 1 218 € au collège Colette pour l'action de prévention de la violence liée à l'usage d'internet et l'action de lutte contre la consommation des drogues
- D'octroyer une aide financière de 2 500€ à la maison de quartier Garibaldi pour l'action « Espace Ados »
- D'octroyer une aide financière de 4 317 € au Centre Social Louis Braille et de 7 081,17 € à la MJC pour l'action « Médiateurs sociaux de proximité dans le quartier Bel-Air »
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

Et pour terminer, juste avant de passer au vote Monsieur le Maire, j'ai récupéré quelques chiffres qui sont tout à fait intéressants, concernant les chantiers éducatifs, donc quatre types de chantiers qui touchent à chaque fois huit jeunes, les Jardins partagés, Solidarité, Secours Populaire et la Fête Eté du Clairon.

Depuis neuf ans, une équipe intervient dans le collège Colette en partenariat avec différents services de la Ville de Saint-Priest pour sept collégiens de troisième sur toute l'année scolaire. Et là, ce sont vraiment des jeunes qui étaient en rupture.

Dans le cadre de la remobilisation des jeunes en rupture, sept sorties ont été effectuées, touchant 47 jeunes, 42 garçons, 5 filles, de 13 à 19 ans. Ces actions ont été menées avec des jeunes de Garibaldi, de Bel Air, de Louis BRAILLE, de Ménival Cordière et du centre-ville.

Ensuite, des actions de prévention de la violence liée à l'usage d'internet, toujours portées par le collège Colette : plusieurs interventions d'une heure 30 par classe, réalisées par une structure spécialisée, qui ont touché sept classes de sixième, pour des enfants de 11 et 15 ans.

Et enfin, dans le cadre de l'action de lutte contre la consommation de drogue au collège Colette, plusieurs interventions de deux heures par classe, réalisée par cette structure spécialisée « Génération numérique », qui viennent couvrir sept classes de quatrième sur l'année scolaire.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci Bernard pour ces éléments. Y a-t-il des questions ? ... Madame ZAK ?

Mme W. ZAK.- Bonsoir. Je voudrais revenir sur l'action n°2 sur la prévention de la violence liée à l'usage d'internet, portée par le collège Colette. Je voudrais savoir pourquoi on ne commencerait pas en CM2, avant l'entrée en collège, puisque des jeunes écoliers (les plus grands de l'école) ont parfois déjà des portables ? Et pourquoi seulement le collège Colette et pas les autres collèges de la commune comme Boris VIAN ou le collège de la Xavière ?

M. B. GUTTIN.- Le collège Colette a été quand même précurseur dans ce type d'actions, mais ce type d'actions est reporté dans tous les groupes scolaires et certains collèges. La difficulté que rencontrent les éducateurs qui interviennent, c'est surtout l'âge. Il y a des thèmes qui ne peuvent pas être abordés pour des jeunes et certains thèmes peuvent l'être pour des jeunes un peu plus âgés.

M. le Maire.- Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 8 - URBANISME : Lancement d'une procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural du Petit Parilly

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

**Rapport n° 9 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE :
Acquisition par préemption d'un appartement situé 9, rue Victor Hugo
Rapporteur : Laurence FAVIER.- *Présentation du rapport***

M. le Maire.- Merci Laurence. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... (Néant). C'est la suite et il y en aura d'autres du même style dans les prochains mois.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

**Rapport n° 10 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE
: Cession d'un appartement situé 11 rue Victor Hugo
Rapporteur : Laurence FAVIER.- *Présentation du rapport***

M. le Maire.- Merci Laurence. J'ai eu le dossier de parcours résidentiel.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10.

Je vous remercie.

* * * * *

Stéphane PEILLET, c'est à toi.

M. S. PEILLET.- Merci Monsieur le Maire. Quatre rapports sur le TTA. Je vais commencer par eux. Et ensuite on fera les six rapports de Jean Jaurès. Cela vous va comme cela ? ...*(Pas d'opposition)*.

Rapport n° 11 - M ARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°2 : Gros œuvre étendu - Avenant n°12

Rapporteur : M. S. PEILLET.- Présentation du rapport

- La nature des modifications engendrant l'avenant : ce sont des travaux complémentaires de VRD : réseau adduction eau depuis la rue Henri Maréchal et clapet anti-retour sur les eaux usées.
- Les causes :
 - Aléas suite à une demande du Grand Lyon, il a été nécessaire de modifier le cheminement du réseau d'eau potable. Il n'y avait pas assez de pression allée du Tacot ou Jean Jaurès, en cas d'incendie.
 - Le réseau unitaire d'eaux usées du concessionnaire a été mis en charge lors d'intempéries importantes, sans que celles-ci ne puissent être considérées comme exceptionnelles. Ce phénomène ayant été constaté deux

fois en six mois, il a été nécessaire de procéder à l'installation d'un clapet anti-retour dans le regard créé initialement sur la rue Jean Jaurès.

- Le montant du présent avenant HT est de 66 499,90 €.
- Ce qui porte l'augmentation globale de ce marché, après tous les avenants à 13,76%

Rapport n° 12 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°3 : Couverture - étanchéité - Avenant n°5

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

- La nature des modifications engendrant l'avenant : intégration de goulottes spécifiques pour les cheminements des commandes de désenfumage et la suppression d'une échelle à crinoline.

La suppression de l'échelle à crinoline est également décrite au lot n°09 : c'était un doublon.

- Les causes : responsabilité de la maîtrise d'œuvre : l'intégration des goulottes spécifiques est un choix de l'architecte lié aux locaux traversés, à savoir des escaliers empruntés par les artistes et le personnel, où il y a des goulottes inox, et la cage de scène où l'on met des goulottes noires comme tous les éléments présents dans la cage de scène, afin d'éviter les réflexions parasites. Celles-ci n'étaient pas précisément décrites comme telles.
- Le montant du présent avenant HT est négatif de - 4 216 €.
- Après tous les avenants, nous nous retrouvons à 10,72% d'augmentation pour ce lot.

Rapport n° 13 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°4-2 : Serrurerie - Métallerie - Avenant n°4

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

- La nature des modifications engendrant l'avenant : création d'ouvrants de désenfumage supplémentaires, d'écrans de cantonnement et travaux d'adaptation des portes du local transformateur.
- Les causes :
 - Responsabilité de la maîtrise d'œuvre, suite à une mauvaise prise en compte de la surface nécessaire aux entrées d'air et à une mauvaise lecture des relevés géométriques initiaux.
 - Responsabilité du Bureau de contrôle : remarques ENEDIS non relevées par le contrôleur technique lors des études.
- Le montant du présent avenant HT est de 16 152,71 €.
- L'augmentation globale par rapport au marché initial est de 5,16%

Rapport n°14- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°6 : Plâtrerie – plafonds suspendus - peinture - Avenant n° 5

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

- La nature des modifications engendrant l'avenant : reprise d'enduits dans les cages d'escalier existantes, réalisation de plafonds coupe-feu complémentaires, mise en place d'une console de protection.

- Les causes :
 - Aléas : la réalisation de reprises par enduit est liée à un aléa, l'état des revêtements existants étant inégal et n'ayant pu être entièrement appréhendé préalablement à la réalisation du sablage pour cette raison, malgré les tests réalisés.
 - La console de protection complémentaire est liée aux remarques formulées par l'inspection du travail
 - Responsabilité de la maîtrise d'œuvre : la réalisation de plafonds coupe-feu complémentaires est liée à l'impossible mise en œuvre des flocages initialement prévus par le BET fluides, pour des raisons d'encombrement. Ceci aurait pu être détecté au moment de la réalisation de la synthèse technique, le motif retenu est ainsi une erreur d'appréciation du BET fluides
- Le montant du présent avenant HT est de 10 698,06 €.
- L'augmentation globale par rapport au marché initial est de 35,75%.

Avant de passer au vote Monsieur le Maire, si vous le permettez, on est tous un petit peu, pas inquiet, mais on se pose des questions sur le débordement de ce qui se passe au TTA. J'ai demandé à nos services du CTM, de faire un petit travail de synthèse pour voir où l'on en était réellement. À ce jour, le montant total de ceci représente un surcoût de 8,6 %. Pour l'instant, le dérapage, le prix supplémentaire du TTA est de 8,6 %.

Compte tenu des perturbations engendrées par les conséquences de la Covid et l'arrêt de chantier, des

contraintes de prévention et surtout de la crise des matières premières engendrées par la guerre, la défaillance de l'étanchéité dont on a parlé plusieurs fois, la faiblesse de la maîtrise d'œuvre qu'on a dû solder par une deuxième maîtrise d'œuvre, nous arrivons malgré tout à contenir les surcoûts dans un contexte que l'on peut qualifier d'hostile à la construction et je tiens à remercier encore le CTM pour son travail.

M. le Maire. - J'ai vu également un rapport dans les derniers jours qui annonçait des difficultés de livraison des chantiers, avec des retards qui arrivaient parfois à atteindre 12 à 18 mois. C'est colossal.

M. S. PEILLET. - C'est colossal et on est plutôt moins mauvais. On n'est pas bon parce que c'est toujours trop, mais on est plutôt autour de 6-8 mois pour Saint-Priest.

M. le Maire. - On passe au vote des rapports n° 11, 12, 13, 14. Y a-t-il des questions ? ... Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL. - Merci. Parmi les différents avenants du TTA, une mention a dû, comme nous, vous faire réagir dans le rapport 13 : 7 948,96 € imputés à « une erreur de lecture des relevés géométriques initiaux par la maîtrise d'œuvre ». Cette situation presque caricaturale n'est que la suite des nombreux surcoûts qui sont liés à ce défaut de maîtrise d'œuvre.

Ma question est la suivante, puisque c'est un des éléments sur lesquels la Ville ne souhaite pas en rester là : une fois que ces avenants sont validés, quelles seront les marges de manœuvre réellement et les moyens de la Ville pour recouvrer les sommes versées qui correspondent à des erreurs

manifestes de la maîtrise d'œuvre, ceci afin que l'argent public ne serve pas à couvrir ces erreurs ?

Également sur le chiffre que vous donnez, effectivement on a le même suivi sur le dépassement du budget global TTA de plus de 8%. J'alerte aussi sur Jean Jaurès : on atteint 9 %

M. le Maire. - Un peu - j'ai envie de dire - comme tous les chantiers en France et dans le monde. On est bien évidemment concerné puisqu'on parle de nos chantiers en direct. Ce que je vais dire n'est pas rassurant, mais malheureusement c'est le cas partout ; on est tous touchés par les mêmes difficultés.

Après, pour vous expliquer sur les erreurs des uns et des autres, comme on se l'est déjà dit mais je le redis, nous avons lancé il y a déjà un moment, une réclamation en direct, pour que les erreurs des uns et des autres puissent être effectivement constatées. Et la ville se retournera sur les fautifs au moment où il faudra le faire. Soit les choses pourront s'arranger à l'amiable, soit elles s'arrangeront devant un juge qui statuera sur les responsabilités des uns et des autres au vu de ce que nous avons porté sur les différents rapports que nous avons jugés importants à rappeler. Bien sûr, nous n'en resterons pas là.

Vous parliez de la Métropole tout à l'heure, Madame MOREIRA. Sur les chantiers qui sont lancés - et j'en discute avec certains Vices Présidents - on ne parle pas de dérapage mais on arrive à des augmentations qui peuvent dépasser 10 %. Et malheureusement, on est tous liés aux mêmes contraintes et aux mêmes difficultés.

Je vais donc mettre au vote les rapports n°11, 12, 13 et 14

qui concernent le théâtre.

Je sou mets au vote le **rapport n°11** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11 à la majorité par 38 voix pour et 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes/Mme ZAK/La France Insoumise)

Je rappelle que ce rapport-là, c'est sur une demande de la Métropole. Mais pas de problème !

Je sou mets au vote le **rapport n°12** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12 à la majorité par 38 voix pour et 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes/Mme ZAK/La France Insoumise)

Je sou mets au vote le **rapport n°13** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°13 à la majorité par 36 voix pour, 5 abstentions (M. ROLLAND, M. GRANDVAL//Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest/Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes/Mme ZAK/La France Insoumise)

Je sou mets au vote le **rapport n°14** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12 à la majorité par 38 voix pour et 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes/Mme ZAK/La France Insoumise)

Merci.

Nous passons maintenant aux groupes scolaires.

Cela me fait penser au restaurant de Revaison dont on parlait. On travaille sur ce sujet et d'ailleurs M. COURTOIS est présent et est la mémoire de ce dossier que nous suivons déjà depuis presque un an et demi. Les premières études que nous avons faites donnaient un chiffrage qui était de mémoire de 1,3 ou 1,4 M€. Aujourd'hui, on est à 1,8 M€. Si nous avons engagé ce chantier il y a un an et demi, nous aurions eu, au fur et à mesure, les augmentations qui sont la conséquence de tout ce que nous avons déjà expliqué.

Stéphane ?

M. S. PEILLET.- Merci Monsieur le Maire. Nous passons aux avenants du chantier du groupe scolaire Jean Jaurès.

Rapport numéro 15 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°4 : Ossatures et structures bois - Avenant n° 3

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

- La nature des modifications engendrant l'avenant, à la demande du maître d'œuvre :

- La suppression de cadres colorés devant les portes extérieures
- La modification de l'habillage intérieur
- La suppression des platelages porte neige sur les 4 préaux
- L'ajout de matériels sur l'extension Nord du bâtiment B
- L'ajout de bois délardé sur toiture pour étanchéité en rive de galerie

- La fourniture et la pose de claustra sur pignon Sud
- Le montant du présent avenant HT est négatif :
 - 36 632,79 €.
- Ce qui porte, non pas l'augmentation, mais la baisse globale par rapport au marché initial est de - 0,39%

Rapport n° 16 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot n°09 : Menuiseries extérieures bois - occultations Brise-soleil orientable (BSO) - Avenant n°5
Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

- La nature des modifications engendrant l'avenant :
 - À la suite d'aléas, la modification de la pose des menuiseries extérieures à réaliser en tunnel après la découverte sur le chantier d'un bloc baie alu existant non déposable, pour un montant de 9 900,00 € HT.
 - À la demande du maître d'œuvre, la suppression des menuiseries extérieures EMG01 et EMG09 transférées au lot 07 menuiseries aluminium, la modification des menuiseries extérieures avec la pose d'un panneau isolant pare-flamme en remplacement des grilles entrées d'air supprimées à la suite de la modification du système de ventilation et la modification des BSO des baies pompiers au R+1 à la suite de la découverte des blocs baies non démontables pour respecter leur dimensionnement selon la norme incendie, l'ensemble pour un montant de - 9 960,00 € HT.
- Le montant du présent avenant HT est de - 60,00 €.
- Après cinq avenants, l'augmentation globale par rapport

au marché initial est de 2,26%

Rapport n° 17 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot 10 : Menuiseries Intérieures Bois - Avenant n°4

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

- La nature des modifications engendrant l'avenant : à la suite d'aléas, la modification de la pose en tunnel des menuiseries extérieures après la découverte sur chantier d'un bloc baie alu existant non déposable, demande d'habiller les tableaux intérieurs de toutes les menuiseries extérieures. Pour la bonne réalisation (pérennité, faisabilité), la maîtrise d'œuvre propose de faire poser des habillages de tableau en médium prêt à peindre en comparaison d'une solution en placo à peindre, plus chère et plus long temps d'exécution.
- Le montant du présent avenant HT est de 29 304 €.
- Ce qui porte l'augmentation globale par rapport au marché initial à 5,84%, après quatre avenants.

Rapport n° 18 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°12 : Plâtrerie - Peinture - Plafonds suspendus - Avenant n° 4

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

- La nature des modifications engendrant l'avenant :
- À la suite d'aléas : suite à la découverte de blocs baies alu existants non-déposables et l'ajout d'habillage sur

les tableaux intérieurs des menuiseries extérieures du bâtiment B ; il a fallu rajouter la mise en peinture de tous les médiums rajoutés pour un montant de 5 880,00 € HT.

- À la demande du maître d'œuvre, l'augmentation des surfaces de cloisons, de peinture, de faux plafonds et de doublage thermique acoustique, pour réaliser des gaines pour le passage de la VMC (nouveau système de ventilation du bâtiment B), pour un montant total de 3 451,40 € HT.

Le montant du présent avenant HT est de 9 331,40 €.

- Après quatre avenants, l'augmentation globale par rapport au marché initial est de 7,69%

Rapport n°19 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot 17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n° 9 et n°10

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

Avenant 9 :

- La nature des modifications engendrant l'avenant : à la demande du maître d'œuvre, avec la modification de la MOE, de passer des collecteurs des sanitaires collectifs filles sous dalle, il est obligatoire d'ajouter la fourniture et la pose de manchons sur ses réseaux pour passer dans la chaufferie, afin de respecter la réglementation incendie.
- Le montant du présent avenant HT est de 2 450,00 €.

Avenant n°10 :

- La nature des modifications engendrant l'avenant : à la

demande du maître d'œuvre, le réseau actuel d'eau froide doit être dévoyé pour pouvoir poser les renforts sous dalle. C'est une erreur de la maîtrise d'œuvre.

- Le montant du présent avenant HT est de 2 958,00 €

- L'augmentation globale du lot n° 17 par rapport au marché initial est de + 34,92%.

Rapport n° 20 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès - Lot n°18 : Électricité courants forts / Courants faibles - Avenant n°6 et n°7

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

Avenant n°6

- La nature des modifications engendrant l'avenant :
 - À la demande du maître d'ouvrage, la demande supplémentaire de sirènes et de détection anti-intrusion dans le bâtiment A. pour un montant de 5 497,18 euros HT, car la maîtrise d'ouvrage souhaite que la sirène soit mieux audible. Aucune remarque n'a été émise en commission de sécurité par les pompiers sur l'installation réalisée lors de la réception du bâtiment A.
 - À la demande du maître d'œuvre, l'ajout de deux prises RJ 45 dans le local CTA pour la GTC du bâtiment A pour un montant de 928,86 euros HT
- Le montant du présent avenant HT est de 6 426,04 €.

Avenant n°7 :

- La nature des modifications engendrant l'avenant : le réseau actuel d'alimentation électrique de la chaudière se situant dans le bâtiment B, part du bâtiment C et traverse une chape du bâtiment B. Le réseau doit être dévoyé pour pouvoir casser la chape et ne générer aucun risque d'électrocution d'un compagnon ou bien une panne de la chaudière en sectionnant le câble lors du curage des chapes.
- Le présent avenant est de 1 859,00 €
- L'augmentation globale du lot n° 18 par rapport au marché initial est de 16,14%

L'ensemble de ces avenants représente une augmentation d'à peu près 16 000 € pour le groupe scolaire Jean Jaurès, entre les plus et les moins.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Juste une remarque. Quand je vais dans un magasin, je n'achète pas deux prises RJ450 à 928,86 € HT !

M. S. PEILLET.- C'est avec les travaux, il faut casser les cloisons...

M. le Maire.- Vous imaginez bien qu'il ne s'agit pas d'aller dans un magasin acheter deux prises RJ45, Monsieur ROLLAND !

Nous passons au vote de ces rapports :

Je sou mets le **rapport n° 15** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°15.

Je vous remercie.

Je sou mets le **rapport n°16** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16.

Je vous remercie.

Je sou mets le **rapport n°17** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Je vous remercie.

Je sou mets le **rapport n°18** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°18.

Je vous remercie.

Je sou mets le **rapport n°19** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19.

Je vous remercie.

Je sou mets le **rapport n°20** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°21.- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à des prestations de contrôles réglementaires entre le CCAS et la Ville de SAINT-PRIEST

Rapporteur : EL FALOSSI.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Nadia. C'est une bonne initiative. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au rapport suivant : Doriane ?

Rapport n° 22 - ÉDUCATION : Classes de découvertes - Modalités d'attribution de l'aide financière aux groupes scolaires élémentaires

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- Présentation du rapport

Monsieur Rolland, en préambule, je vous confirme que les subventions pour les classes découvertes sont bien versées aux coopératives.

Comme chaque année, la ville de Saint-Priest soutient les projets de sorties scolaires des écoles élémentaires.

Il s'agit aujourd'hui de soutenir 8 projets pour les écoles Balzac, Berlioz, Herriot, Ferry, Mansart, Marendiers, Revaison et Signoret. Ces projets sont conformes aux objectifs du PEDT de la ville.

4 séjours dans la Loire - 2 séjours en Isère et 2 séjours dans le Puy de Dôme.

Comme les années précédentes, la participation de la commune s'élève à 22 euros par nuitée et par enfants pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 en cours séjours ou classes de découvertes.

Je profite de ce rapport pour vous faire un très court compte rendu du voyage à Auschwitz-Bikernau que nous avons fait avec Mme El Faloussi et 6 collégiens du collège Simone Veil. Un pèlerinage sur les traces de Simone Veil qui a marqué durablement nos jeunes San-priods.

6 jeunes et leurs professeurs qui ont découvert la réalité du vécu de Mme Veil et d'innombrables déportés dans l'univers concentrationnaire et les usines de mort.

À savoir qu'une des jeunes collégiennes a été proposée pour le prix du civisme.

Ce prix récompense un jeune homme ou une jeune fille, auteur d'un acte de civisme notoire ou manifestant des qualités morales et humaines exceptionnelles.

Je tenais à vous en faire part.

Vu le Code général des collectivités territoriales

- D'approuver la participation financière de la ville à hauteur de 22 € par nuitée et par enfant pour les écoles

élémentaires organisant des sorties scolaires avec nuitées pour les années scolaires 2022- 2023 et 2023-2024 conformément au tableau joint en annexe

- De dire que l'aide financière est versée sur la base d'une présence réelle de chaque enfant
- De dire que le montant maximum de la participation de la ville s'élève à 40 000 €
- D'approuver le financement des classes découvertes mentionnées en annexe et, le cas échéant, de demandes ultérieures à la présente délibération, dans la limite du montant précité
- D'approuver les conventions de participation financière afférentes avec les écoles concernées, - D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- De dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6574

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des commentaires ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 23 - JEUNESSE ET ENFANCE : Subventions dans le cadre de l'appel à projet « Soutenir et renforcer l'accueil d'enfants et jeunes (3-17 ans) en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs gérés par les structures socioculturelles de la Ville de Saint-Priest »

Rapporteur : Mme S ALLEMAND.- *Présentation du rapport*

Je voudrais préciser que pour l'année 2022, 90 enfants ont été accueillis dans les différentes structures. C'est en augmentation, puisqu'en 2021, il y en avait eu 72.

M. le Maire.- C'est tellement important aussi. Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? ... *(Néant)*

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°23.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 24 - AFFAIRES SPORTIVES : Convention de mise à disposition d'un local et autorisation d'exploitation d'emplacements publicitaires pour l'Association Sportive de Manissieux Saint-Priest

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- *Présentation du rapport*

M. Le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? ... *(Néant).*

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°24.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 25 - AFFAIRES CULTURELLES : Collaboration de la Ville de Saint-Priest avec le Centre TUMO Auvergne Rhône-Alpes

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

D'ailleurs, nous avons une demande de subvention à la Métropole, Madame MOREIRA, si vous pouviez l'appuyer, ce serait plutôt pas mal pour les collègues qui nous sont si chers.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°25.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 26 - AFFAIRES JURIDIQUES : Maison de santé pluriprofessionnelle et de santé de Bel air - Avenant n° 3 au bail

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Vous voyez là aussi, que c'est un acte de la ville en direction des médecins et donc des personnes les plus fragiles.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°26.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Je vous donne rendez-vous le 23 février pour le prochain Conseil Municipal. Et en attendant, je vous souhaite une bonne soirée, merci à toutes et à tous.

- La séance est levée à 20 heures 58 -

~ ~ ~ ~ ~